

## Règlement de la section Sports mécaniques - CSE SAFRAN NACELLES 76

**Ce règlement donne quelques principes et règles nécessaires au bon déroulement des évènements auxquels les membres de la section sports mécaniques participent.**

**Application du règlement :** Ce règlement est un complément au règlement général qui est présent sur la fiche d'adhésion fournie par le comité d'établissement qui reste par conséquent applicable.

**Bénéficiaires de la section :** Peuvent adhérer et bénéficier des avantages de la section les personnes considérées comme ouvrant-droit et ayant-droit. L'inscription pour de tierces personnes est possible dans le but de participer aux évènements de la section, néanmoins aucun remboursement ne sera conduit sur les frais d'engagement. Aucun niveau minimum ni expérience de pilotage n'est requis pour rejoindre la section et participer aux évènements.

**Descriptif des activités :** La section peut participer à différents types d'évènements : courses, challenge, session, stage d'apprentissage et de perfectionnement pour les sports mécaniques suivants :

1. Karting, mini moto organisés sur les circuits de karting qui mettent à disposition les kartings/motos.
2. Kart cross, sprint car, moto cross organisés sur les circuits qui mettent à disposition les véhicules dans le cadre d'une activité collective proposée par le bureau de la section.
3. Stages de perfectionnement au pilotage (karting, rallye, rallye cross, Formule Renault, voiture sportives) dans l'enceinte d'un circuit qui met à disposition le véhicule avec des moniteurs dans le cadre d'un stage collectif proposé par le bureau de la section.
4. Simulateur (simulateur sur vérin avec un jeu video) dans le cadre d'une animation collective proposé par le bureau de la section.
5. Vente de ticket par la section : séance de karting, séance de simulateur.
6. Achat collectif de places pour un évènement de sports mécaniques (F1, moto GP, WRX, WTCC, WEC, Le Mans historique, ...) proposé par le bureau de la section.

Le calendrier des courses est édité et mis à jour par les membres du bureau sur le site internet de la section et sont communiqués par mails aux adhérents.

**Sessions hors calendrier :** Seul les activités de type karting (sessions ou courses organisées par un circuit) sont éligibles à une participation de la section malgré leur non proposition dans le calendrier de la section.

**Participation financière de la section aux licences :** La section propose la prise en charge de licence à hauteur de 50% de son prix initial et plafonné à un remboursement maximum de 120€. Les licences éligibles sont les licences FFSA, FSMO, FFM, UFOLEP. Le remboursement est conditionné à l'apport d'un justificatif de paiement (facture) et une copie de la licence. Les licences journalières (type Pass Circuit) sont également éligibles et le cumul de remboursement annuel pour l'ensemble des licences d'un adhérent est plafonné à 120€.

**Participation financière de la section (autre que licence) :** Lorsqu'elle est applicable et sur présentation de la facture, la participation est construite de la manière suivante:

Cout d'inscription	Participation de la section	Reste à charge du membre
Inférieur à 75€	50%	50%
De 75€ à 125€	40%	60%
Supérieur à 125€	30%	70%

Le plafond de participation du CSE à l'année et par pilote est de 250€ dont au maximum 100€ pour des évènements hors calendrier. La participation de la section aux licences n'est pas comprise dans le plafond de 250€ annuel.

*Ex : Je participe à une épreuve de l'ice trophy facturée 79€ - la section me remboursera 40% de la somme soit 31.60€ (0.4\*79) sous réserve de ne pas avoir atteint le plafond d'aide annuel et sous condition de fournir une facture nominative.*

**Déplacements :** Le point considéré comme départ de tout déplacement est le stade Henry MEHL. Lors d'un déplacement éloigné, si le nombre de participants le justifie, et sous réserve de disponibilité, une camionnette du CSE peut être empruntée. En cas de déplacement en voiture, une demande de participation peut-être présentée au bureau, sous réserve de co-voiturage à 2 personnes minimum et de présentation des factures (carburant et péages).

**Attitude dans et hors baquet :** Il est attendu de chaque membre un comportement sportif et courtois, dans et en dehors du baquet. Les courses auxquelles nous participons mélangent des débutants tout comme des pilotes chevronnés, il convient donc de respecter les règles de bonne conduite.

**Inscription à la section :** Nécessaire avant la participation à un évènement, elle est constituée d'une fiche de renseignement à compléter, du présent règlement à signer et de la cotisation annuelle. La cotisation annuelle est fixée à 20€, chèque à l'ordre de : Section karting CSE SAFRAN Nacelles. L'inscription à la section suppose l'acceptation de ce règlement. L'adhésion peut se faire tout au long de l'année et est valable du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours.

**Droit à l'image :** Des photos prises lors des courses ou évènements de la section peuvent être utilisées dans les comptes rendus, communications, etc. La signature de ce règlement vaut acceptation de la diffusion des dites images.

**L'assemblée générale** de la section aura lieu en décembre, une invitation sera envoyée au moins un mois auparavant à l'ensemble des membres de la section.

**Contacts et membres du bureau 2023:**

<u>Président :</u>	<u>Secrétaire :</u>	<u>Trésorier :</u>
Thomas VALLET DE PAYRAUD	Antoine BRANTUS	Pierre PELLERIN

Correspondant inscription courses : CRIBELIER Jean-François - 51.47.17

Membres du bureau : TEYSSIER Pierre-Louis

Le présent règlement est à rendre signé à la remise du dossier d'inscription, ou le cas échéant avant la participation au premier évènement avec la section.

Prénom :

NOM :

Le :

Signature : (précédée de : Lu et approuvé)